

**Article 1 : IDENTIFICATION**

<b>Nom du produit :</b>	Liquides de gaz naturel (LGN)
<b>Synonymes :</b>	Condensat de gaz naturel
<b>Utilisation du produit:</b>	Matière première de la raffinerie.
<b>Restrictions d'utilisation :</b>	Pas disponible.
<b>Fabricant/fournisseur :</b>	Caledonian Midstream Corporation Suite 2110 – 555 4th Ave. S.W. Calgary, Alberta, T2P 3E7
<b>Numéro de téléphone:</b>	(403) 532-8800
<b>Téléphone d'urgence:</b>	Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 1-855-864-5711 CANUTEC (613) 996-6666
<b>Date de préparation de la FDS :</b>	1 août 2023

**Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**
**INFORMATIONS SGH**

**Classification:** Gaz inflammables, catégorie 1  
 Gaz sous pression - Gaz liquéfié  
 Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B  
 Cancérogénicité, catégorie 1A  
 Toxique pour la reproduction, catégorie 2  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3 - Effets narcotiques  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), catégorie 2  
 Danger par aspiration, catégorie 1  
 Asphyxiant simple, catégorie 1

**ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**
**Pictogramme(s) de danger :**

**Mot-indicateur :** Danger

**Mentions de danger :** Gaz extrêmement inflammable.  
 Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé. Peut causer des défauts génétiques.  
 Peut causer le cancer.  
 Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.  
 Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

**Conseils de prudence**

**La prévention:** Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources. Interdiction de fumer. Ne pas respirer les gaz.  
 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.  
 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

**Réponse:** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 EN CAS D'INHALATION : Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la confortable pour respirer. SI exposé ou concerné : consulter un médecin.  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.  
 NE PAS faire vomir.  
 Feu de fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêtée en toute sécurité. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'inflammation.

**Stockage:** Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Magasin fermé à clé.  
 Protéger du soleil.

**Disposition:** Éliminer le contenu/récipient conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

**Dangers non classés ailleurs :** N'est pas applicable.

**Ingrédients à toxicité inconnue :** 10 % de ce mélange de produits est constitué d'ingrédient(s) de toxicité aiguë inconnue.

Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200).

Ce matériau est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux.

**Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédients dangereux)	Nom commun / Synonymes	N ° CAS.	% vol./vol.
Gaz naturel (pétrole), liq. mélanger	Pas disponible.	64741-48-6	100

**FICHE DE DONNÉES**

 Propane  
 Butane  
 Propane, 2-méthyl-  
 Pentane  
 Butane, 2-méthyl-  
 Hexane  
 Heptane  
 Benzène  
 Benzène, méthyl-

 Pas disponible.  
 Pas disponible.  
 Isobutane  
 Pas disponible.  
 Isopentane  
 Pas disponible.  
 Pas disponible.  
 Pas disponible.  
 Pas disponible.  
 Toluène

**Liquides de gaz naturel (LGN)**

Date de préparation : 1er août 2023

 74-98-6 30 - 60  
 106-97-8 15 - 40  
 75-28-5 7 - 13  
 109-66-0 5 - 10  
 78-78-4 5 - 10  
 110-54-3 3 - 7  
 142-82-5 1 - 3  
 71-43-2 0.1 - 1  
 108-88-3 0.1 - 1

**Section 4 : PREMIERS SECOURS**
**Inhalation:**

En cas d'inhalation : Emmener la personne à l'air frais et la garder confortable pour respirer. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Si la respiration ou le cœur s'arrête, le personnel formé doit immédiatement commencer la respiration artificielle (RA) ou la réanimation cardiorespiratoire (RCP). Faites-vous soigner attention immédiatement.

**Symptômes et effets aigus et différés :** Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Une inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide. Une dépression du système nerveux central peut se produire si le produit est présent à des concentrations qui réduiront la teneur en oxygène de l'air en dessous de 18 % (vol). Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, de la désorientation, des vomissements et des convulsions. L'inconscience et la mort peuvent survenir en cas de grave privation d'oxygène. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent inclure une toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, un enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

**Lentilles de contact:**

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Symptômes et effets aigus et différés :** Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Des lésions oculaires permanentes ou la cécité pourraient en résulter. Peut provoquer une irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur, un gonflement, une douleur, un larmoiement et une vision floue ou floue.

**FICHE DE DONNÉES**

**Contact avec la  
peau:**

Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Obtenir immédiatement des conseils/des soins médicaux. Décongeler les parties givrées avec de l'eau tiède. Ne frottez pas la zone affectée. Retirer les vêtements contaminés non adhérents. Ne retirez pas les matériaux ou vêtements adhérents.

**Symptômes et effets aigus et différés :**Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Les symptômes des engelures comprennent le changement de la couleur de la peau au blanc ou au jaune grisâtre. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Peut provoquer une irritation de la peau.

Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons.

**Ingestion:**

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si la respiration ou le cœur s'arrête, le personnel formé doit immédiatement commencer la respiration artificielle (RA) ou la réanimation cardiorespiratoire (RCP). Obtenez des soins médicaux immédiatement.

**Symptômes et effets aigus et différés :**Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes/symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des maux d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

L'ingestion d'isopentane peut provoquer une fibrillation ventriculaire et des dommages aux reins, au foie et à la moelle osseuse.

**Conseils généraux :**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la FDS).

**Remarque aux  
médecins :**

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

**Liquides de gaz naturel (LGN)**

Date de préparation : 1er août 2023

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION**

Gaz extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé. Sera facilement enflammé par la chaleur, les étincelles ou les flammes. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs du gaz liquéfié sont initialement plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à la source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les bouteilles exposées au feu peuvent s'évacuer et libérer des gaz inflammables à travers les dispositifs de décompression. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. Les cylindres rompus peuvent monter en flèche. **NE PAS ÉTEINDRE UN FEU DE GAZ FUITE À MOINS QUE LA FUITE NE PUISSE ÊTRE ARRÊTÉE.**

Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER sur 1 600 mètres (1 mille) dans toutes les directions ; envisagez également une évacuation initiale sur 1 600 mètres (1 mile) dans toutes les directions.

Incendie impliquant des réservoirs : combattez l'incendie à distance maximale ou utilisez des supports de tuyau sans pilote ou des buses de surveillance. Refroidir les conteneurs avec de grandes quantités d'eau jusqu'à ce que le feu soit éteint. Ne dirigez pas l'eau vers la source de la fuite ou vers les dispositifs de sécurité ; un givrage peut se produire. Retirer immédiatement en cas de bruit montant provenant des dispositifs de sécurité de ventilation ou de décoloration du réservoir. Restez TOUJOURS à l'écart des réservoirs engloutis par le feu. Pour un incendie massif, utilisez des supports de tuyau sans pilote ou des buses de surveillance ; si cela est impossible, retirez-vous de la zone et laissez le feu brûler.

**Sensibilité aux chocs mécaniques :** Ce matériau n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

**Sensibilité aux décharges statiques :** Ce matériau est sensible aux décharges statiques.

**MOYENS D'EXTINCTION**

**Moyens d'extinction appropriés :** Incendie mineur : Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>.

Incendie majeur : eau pulvérisée ou brouillard. Éloignez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Oxydes de carbone.

**Protection des sapeurs-pompiers :** Feu de fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêtée en toute sécurité. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent provoquer des étourdissements ou une asphyxie sans avertissement. Certains peuvent être irritants s'ils sont inhalés à des concentrations élevées. Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures, des blessures graves et/ou des engelures. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA). Les vêtements de protection des sapeurs-pompiers n'offrent qu'une protection limitée. Toujours porter des vêtements de protection thermique lors de la manipulation liquides réfrigérés/cryogéniques.

**Section 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**FICHE DE DONNÉES****Procédures d'urgence:**

Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite sur au moins 100 mètres (330 pieds) dans toutes les directions. Tenir à l'écart le personnel non autorisé. Restez au vent. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent sur le sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Restez à l'écart des zones basses. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (interdiction de fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Tout le matériel utilisé lors de la manutention le produit doit être mis à la terre.

**Précautions personnelles:**

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**Précautions environnementales:**

Normalement non requis.

**Méthodes de confinement :**

Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Si possible, retournez les récipients qui fuient afin que le gaz s'échappe plutôt que le liquide. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner la dérive des nuages de vapeur. Éviter que l'eau de ruissellement n'entre en contact avec le produit déversé. Ne dirigez pas l'eau vers le déversement ou la source de la fuite.

**Méthodes de nettoyage :**

Empêcher la propagation des vapeurs dans les égouts, les systèmes de ventilation et les zones confinées. Isoler la surface jusqu'à ce que le gaz soit dispersé.

ATTENTION : Lorsqu'ils sont en contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, de nombreux matériaux deviennent cassants et sont susceptibles de se casser sans avertissement.

**Les autres informations:**

Voir la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

**Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****Manutention:**

Ne pas respirer les gaz. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Interdiction de fumer. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

**Stockage:**

Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé. Magasin fermé à clé. Protéger du soleil. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations sur les matériaux incompatibles. Garder hors de la portée des enfants.

**Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****Composante des directives d'exposition**

Gaz naturel (pétrole), liq. mélange [N° CAS 64741-48-6]

**FICHE DE DONNÉES**

**ACGIH** :Pas de TLV établie.

**OSHA** :Pas de PEL établi.

Propane [N° CAS 74-98-6]

**ACGIH** :Asphyxie

**OSHA** :1000 ppm (TWA), 1800 mg/m<sup>3</sup> (TWA);

Butane [N° CAS 106-97-8]

**ACGIH** :1000 ppm (STEL); (2012)

**OSHA** :800 ppm (TWA) [Libéré] ;

Isobutane [N° CAS 75-28-5]

**ACGIH** :1000 ppm (STEL); (2012)

**OSHA** :Pas de PEL établi.

Pentane [N° CAS 109-66-0]

**ACGIH** :1000 ppm (TWA); (2013)

**OSHA** :1000 ppm (TWA), 2950 mg/m<sup>3</sup> (TWA);  
600 ppm (TWA); 750 ppm (STEL) [Libéré] ;

Isopentane [N° CAS 78-78-4]

**ACGIH** :1000 ppm (TWA); (2013)

**OSHA** :Pas de PEL établi.

Hexane [N° CAS 110-54-3]

**ACGIH** :50 ppm (TWA); Peau, BEI (1996)

**OSHA** :500 ppm (TWA), 1800 mg/m<sup>3</sup> (TWA); Peau.  
50 ppm (TWA) [Libéré] ;

Heptane [N° CAS 142-82-5]

**ACGIH** :400 ppm (TWA); 500 ppm (STEL); (1979)

**OSHA** :500 ppm (TWA), 2000 mg/m<sup>3</sup> (TWA);  
400 ppm (TWA); 500 ppm (STEL) [Libéré] ;

Benzène [N° CAS 71-43-2]

**ACGIH** :0,5 ppm (TWA); 2,5 ppm (STEL); Peau; A1; BEI (1996)

**OSHA** :1 ppm (TWA); 5 ppm (STEL);

Toluène [N° CAS 108-88-3]

**ACGIH** :20 ppm (TWA); A4 ; BEI (2006)

**OSHA** :200 ppm (TWA); 300 ppm (C); 500 ppm (crête) (durée maximale : 10 minutes.) 100  
ppm (TWA) ; 150 ppm (STEL) [Libéré] ;

**PEL** :Limite d'exposition  
admissible TLV : Valeur limite  
d'exposition TWA : Moyenne  
pondérée dans le temps

**STEL** :Limite d'exposition à court terme

**C** :Plafond

**Contrôles techniques :**

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les expositions (niveaux de poussières en suspension dans l'air, émanations, vapeurs, gaz, etc.) en dessous des limites d'exposition recommandées.

**FICHE DE DONNÉES**
**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

**Protection des yeux/du visage :**

Porter un écran facial isolant contre le froid et des lunettes de protection. Utilisez un équipement de protection des yeux qui répond aux normes référencées par la norme CSA CAN/CSA-Z94.3-92 et les réglementations OSHA dans 29 CFR 1910.133 pour les équipements de protection individuelle.

**Protection des mains :**

Portez des gants de protection. Porter des gants isolants contre le froid. Consultez les spécifications du fabricant pour plus d'informations.

**Protection de la peau et du corps :**

Portez des vêtements de protection. Des vêtements ignifuges conformes aux normes NFPA 2112 et CAN/CGSB 155.20 sont recommandés dans les zones où du matériel est entreposé ou manipulé.

**Protection respiratoire:**

Si les contrôles techniques et la ventilation ne sont pas suffisants pour contrôler l'exposition en dessous des limites autorisées, alors un respirateur purificateur d'air approprié approuvé NIOSH/MSHA qui répond aux exigences de la norme CSA CAN/CSA-Z94.4-11, avec cartouche contre les vapeurs organiques, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations dans l'air dépassent les limites des respirateurs purificateurs d'air.

**Considérations générales d'hygiène :**

Manipuler conformément aux pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies. Consulter un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le potentiel de danger et/ou les fabricants d'EPI à assurer une protection adéquate.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence:</b>	Mélange de gaz et de liquide sous pression.
<b>Couleur:</b>	Incolore.
<b>Odeur:</b>	Inodore.
<b>Seuil d'odeur :</b>	Pas disponible.
<b>État physique:</b>	Gaz.
<b>pH :</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'ébullition initial :</b>	Pas disponible.
<b>Plage d'ébullition :</b>	Pas disponible.



**FICHE DE DONNÉES**

<b>Point de rupture:</b>	-104 °C (-155,2 °F) (Propane)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Gaz extrêmement inflammable.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité :</b>	1,8 % (Butane)
<b>Limite supérieure d'inflammabilité :</b>	9,5 % (propane)
<b>La pression de vapeur:</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur:</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative:</b>	0,5667 (Eau = 1) (calculé)
<b>Solubilités :</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage : n- octanol/eau :</b>	Pas disponible.
<b>La température d'auto-inflammation:</b>	225 °C (437 °F) (hexane)
<b>DécompositionTempérature :</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité:</b>	Pas disponible.
<b>Pourcentage volatil, poids. % :</b>	Pas disponible.
<b>Teneur en COV, poids. % :</b>	Pas disponible.
<b>Densité:</b>	566,1 kg/m <sup>3</sup> (calculé)
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité:</b>	Contact avec des matières incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur
<b>Stabilité chimique:</b>	Stable dans des conditions normales de stockage.
<b>Possibilité de danger Réactions :</b>	Aucun connu.
<b>Conditions à éviter :</b>	Contact avec des matières incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.
<b>Matériaux incompatibles :</b>	Oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pas disponible.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**
**EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË**
**Toxicité du produit**

<b>Oral:</b>	Pas disponible.
<b>Dermique:</b>	Pas

**FICHE DE DONNÉES**

disponible.

**Inhalation:** Pas disponible.

**Toxicité des composants**

Composant	N ° CAS.	LD <sub>50</sub> oral	LD <sub>50</sub> dermique	CL <sub>50</sub>
Gaz naturel (pétrole), liq. mélanger	64741-48-6	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Propane	74-98-6	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Butane	106-97-8	Pas disponible.	Pas disponible.	658000 mg/m <sup>3</sup> (rat); 4H
Isobutane	75-28-5	Pas disponible.	Pas disponible.	570000 ppm (rat); 15M
Pentane	109-66-0	400 mg/kg (rat)	Pas disponible.	364000 mg/m <sup>3</sup> (rat); 4H
Isopentane	78-78-4	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Hexane	110-54-3	25000 mg/kg (rat)	Pas disponible.	48000 ppm (rat); 4H
Heptane	142-82-5	Pas disponible.	Pas disponible.	103000 mg/m <sup>3</sup> (rat); 4H
Benzène	71-43-2	930 mg/kg (rat)	> 9400 µL/kg (lapin)	10000 ppm (rat); 7H
Toluène	108-88-3	2600 mg/kg (rat)	14,1 mL/kg (lapin)	49000 mg/m <sup>3</sup> (rat); 4H

**Voies d'exposition probables :** Lentilles de contact. Contact avec la peau. Inhalation. Absorption cutanée.

**Organes cibles :** Peau. Yeux. Système respiratoire. Système cardiovasculaire. Moelle osseuse. Foie. Reins. Système nerveux central. Périphérique système nerveux.

**Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)**
**Inhalation:** Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide. Une dépression du système nerveux central peut se produire si le produit est présent à des concentrations qui réduiront la teneur en oxygène de l'air en dessous de 18 % (vol).  
 Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, une désorientation, des vomissements et des convulsions.  
 L'inconscience et la mort peuvent survenir en cas de grave privation d'oxygène.  
 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent inclure une toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, un enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.  
 Une inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.

**Œil:** Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Des lésions oculaires permanentes ou la cécité pourraient en résulter. Peut provoquer une irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur, un gonflement, une douleur, un larmolement et une vision floue ou floue.

**FICHE DE DONNÉES**

- Peau:** Le contact avec un gaz en expansion rapide ou liquéfié peut provoquer une irritation et/ou des engelures. Les symptômes des engelures comprennent le changement de la couleur de la peau au blanc ou au jaune grisâtre. La douleur après contact avec un liquide peut rapidement s'atténuer. Peut provoquer une irritation de la peau.  
Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons.
- Ingestion:** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes/symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des maux d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'ingestion d'isopentane peut provoquer une fibrillation ventriculaire et des dommages aux reins, au foie et à la moelle osseuse.
- Sensibilisation cutanée :** Pas disponible.
- Sensibilisation respiratoire :** Pas disponible.
- Conditions médicales aggravées par l'exposition :** Pas disponible.

**EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (d'une exposition à court et à long terme)**

- Organes cibles :** Peau. Yeux. Système respiratoire. Sang. Système cardiovasculaire. Moelle osseuse. Foie. Reins. Système nerveux central. Système nerveux périphérique.
- Effets chroniques :** Dangereux selon les critères OSHA/WHMIS. Peut causer des effets chroniques. Des concentrations de vapeur élevées, généralement supérieures à 10 % en volume, peuvent sensibiliser le cœur et entraîner des arythmies cardiaques mortelles. L'inhalation prolongée ou répétée d'isopentane peut provoquer des étourdissements, une faiblesse, une perte de poids, une anémie, de la nervosité, des douleurs dans les membres et un engourdissement périphérique. L'inhalation chronique de n-hexane peut provoquer des troubles des nerfs périphériques et des effets sur le système nerveux central. Les rapports d'empoisonnement chronique au benzène ou au toluène décrivent une anémie, une diminution nombre de cellules et hypoplasie de la moelle osseuse. Des dommages au foie et aux reins peuvent survenir. Des effets immunodépresseurs ont également été rapportés pour

**FICHE DE DONNÉES**

Benzène.

**Cancérogénicité :**

Peut causer le cancer. L'exposition chronique au benzène a été associée à une incidence accrue de leucémie et de myélome multiple (tumeur composé de cellules du type que l'on trouve normalement dans la moelle osseuse).

**Cancérogénicité des composants**

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Benzène	A1	Groupe 1	Liste 1	Cancérogène OSHA.	Listé.
Toluène	A4	Groupe 3	Non listé.	Non listé.	Non listé.

**Mutagénicité :**

Peut causer des défauts génétiques.

**Effets sur la reproduction :**

Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

**Effets sur le développement**
**Tératogénicité :** Pas disponible.

**Embryotoxicité :** Risque possible de préjudice pour l'enfant à naître. Le benzène a causé des effets indésirables sur le fœtus chez les animaux de laboratoire. L'exposition au toluène peut affecter le fœtus en développement.

**Matériaux toxicologiquement synergiques :**

Pas disponible.

**Article 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**Écotoxicité :**

Pas disponible.

**Persistance / Dégradabilité :**

Pas disponible.

**Bioaccumulation / Accumulation :**

Pas disponible.

**Mobilité en Environnement :**

Pas disponible.

**Autres effets indésirables :**

Pas disponible.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Instructions d'élimination :**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales.

**Article 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Département américain des transports (DOT)**
**Nom d'expédition:**

UN1075, GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS, 2.1

**Classe:**

2.1

**Numéro ONU :**

UN1075



**FICHE DE DONNÉES**
**Groupe d'emballage :** N'est pas applicable.

**Code d'étiquette :**
**Canada Transport des marchandises dangereuses (TMD)**
**Nom d'expédition:** UN1075, GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS, 2.1

**Classe:** 2.1

**Numéro ONU :** UN1075

**Groupe d'emballage :** N'est pas applicable.

**Code d'étiquette :**

**Article 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**
**Inventaires chimiques**
**États-Unis (TSCA)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique du TSCA.

**Canada (DSL)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification des produits chimiques du règlement NSN en vertu de la LCPE, 1999.

**Réglementations**
**fédérales États-Unis**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme de communication des risques US OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**SARA Titre III**

Composant	Article 302 (EHS) TPQ (Kg.)	Article 304 RQ EHS (Kg.)	CERCLA RQ (Kg.)	Section 31 3	CODE RCRA	CAA 112(r) TQ (Kg.)
Propane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	10000
Butane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	10000
Isobutane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	10000
Pentane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	10000
Isopentane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.	10000
Hexane	Non listé.	Non listé.	5000	313	Non listé.	Non listé.
Benzène	Non listé.	Non listé.	dix	313	U019	Non listé.
Toluène	Non listé.	Non listé.	1000	313	U220	Non listé.

**Règlements de l'État du Massachusetts**

Loi sur le droit à l'information du Commonwealth du Massachusetts des États-Unis (annexe A du code de Section 670.000 des règlements du Massachusetts)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Propane	74-98-6	Listé.
Butane	106-97-8	Listé.
Isobutane	75-28-5	Listé.
Pentane	109-66-0	Listé.

**Liquides de gaz naturel (LGN)**

Date de préparation : 1er août 2023

**FICHE DE DONNÉES**

Isopentane	78-78-4	Listé.
Hexane	110-54-3	Listé.
Heptane	142-82-5	Listé.
Benzène	71-43-2	E
Toluène	108-88-3	Listé.

**Note:**E = Substance extrêmement dangereuse

**New Jersey**

New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated article 34:5A-5)

<b>Composant</b>	<b>N ° CAS.</b>	<b>Liste RTK</b>
Propane	74-98-6	SHHS
Butane	106-97-8	SHHS
Isobutane	75-28-5	SHHS
Pentane	109-66-0	SHHS
Isopentane	78-78-4	SHHS
Hexane	110-54-3	SHHS
Heptane	142-82-5	SHHS
Benzène	71-43-2	SHHS
Toluène	108-88-3	SHHS

**Note:**SHHS = substance dangereuse pour la santé

**Pennsylvanie**

Loi américaine sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de Pennsylvanie (34 Pa. Code Chap. 301-323)

<b>Composant</b>	<b>N ° CAS.</b>	<b>Liste RTK</b>
Propane	74-98-6	Listé.
Butane	106-97-8	Listé.
Isobutane	75-28-5	Listé.
Pentane	109-66-0	Listé.
Isopentane	78-78-4	Listé.
Hexane	110-54-3	Listé.
Heptane	142-82-5	Listé.
Benzène	71-43-2	ES
Toluène	108-88-3	E

**Note:**E = Danger environnemental ; S = substance dangereuse spéciale

**Californie**
**Californie Prop**
**65 :**


**AVERTISSEMENT** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques tels que le toluène, le benzène et l'éthylbenzène qui sont reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Article 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Clause de non-responsabilité:**

Les informations contenues dans ce document s'appliquent à ce matériel spécifique tel qu'il est fourni. Il peut ne pas être valable pour ce matériau s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité de ces informations pour son propre usage particulier.

**Date de préparation de la FDS :** 1 août 2023

**Version:** 1.0

**FDS SGHPréparé par:** Caledonian Midstream Corporation